

DÉCISIONS PRISES PAR LA COMMISSION DE L'AVIFAUNE FRANÇAISE EN 2023 ET 2024 : 18^E RAPPORT DE LA CAF

Paul Dufour¹, Jean-Marc Pons², Frédéric Veyrunes³, Stanislas Wroza⁴ & Pierre-André Crochet⁵

¹Swiss Ornithological Institute, ²ISYEB, MNHN, Paris, ³ISEM, CNRS, Univ Montpellier, IRD, Montpellier, ⁴PatriNat (OFB-MNHN-CNRS-IRD), Paris, ⁵CEFE, CNRS, Univ Montpellier, EPHE, IRD, Montpellier

Cet article présente les décisions prises par la Commission de l'avifaune française (CAF) depuis la publication de son dernier rapport (Dufour *et al.* 2023). Il expose la position révisée de la CAF sur les critères à considérer pour l'inscription des espèces en catégorie C, à la suite de la publication de recommandations conjointes du British Ornithologist's Union Records Committee (BOURC) et de l'Association of European Records and Rarities Committees (AERC) (McInerny *et al.* 2022). Il aborde également le lien entre la CAF et le référentiel taxonomique national TAXREF utilisé par l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN). Par ailleurs, il précise les modifications apportées à la Liste officielle des oiseaux de France métropolitaine (LOF) depuis le dernier rapport de la CAF, à la suite de l'inscription, du retrait ou du changement de catégories de taxons sur la LOF par la CAF ou des changements taxonomiques adoptés par l'International Ornithological Congress (IOC) depuis 2021 et qui affectent la LOF. Toutes les modifications de la LOF et les décisions présentées dans le présent rapport ont été adoptées par la CAF lors des réunions plénières du 11 mai 2023 et du 22 février 2024 ou par des votes par messagerie électronique. L'identification de toutes les nouvelles espèces et sous-espèces placées dans les catégories A, B, C ou D a préalablement été validée par le Comité d'Homologation National (CHN), dont les rapports sont publiés dans *Ornithos*. La nouvelle version de la LOF sera disponible sous peu sur l'onglet CAF du nouveau site du CHN (voir ci-dessous).

Présentation du site web du CHN et de la CAF

Un onglet CAF sur le nouveau site web du CHN est consultable à cette adresse : <https://www.chn-france.org/fr/caf/>. Il contient un descriptif des missions de la CAF et la liste des membres actuels. On y trouvera prochainement des actualités et, à terme, l'ensemble des publications de la CAF : les anciens « En direct de la CAF », les notes de premières françaises, les dossiers espèces, les rapports des différents groupes de travail comme le GT catégorie ainsi que les différentes versions de la LOF.

Critères pour l'inscription d'une espèce en catégorie C

Le BOURC et AERC ont publié en 2022 des recommandations pour déterminer dans quelles conditions les espèces

peuvent intégrer la catégorie C des listes nationales (McInerny *et al.* 2022).

La catégorie C de la liste des oiseaux de France (LOF) comprend les espèces dont tous les individus (pour les espèces en catégorie C uniquement), ou certains des individus (espèces en catégorie A ou B plus C) observés en France, sont issus de populations dont l'implantation est d'origine anthropique, soit à la suite d'individus échappés, soit relâchés volontairement. Dans le contexte actuel d'augmentation du nombre d'espèces introduites ou déplacées par l'homme et des problématiques qui en résultent, il est important de suivre et de documenter l'évolution de ces populations introduites par l'homme, volontairement ou non. Il est donc souhaitable que l'ensemble des pays suivent ces espèces et traitent leur statut de manière homogène. Dans ce contexte, la CAF a décidé d'adopter les recommandations de l'AERC et du BOURC, en adaptant cependant certains seuils numériques jugés peu pertinents pour certaines espèces (voir ci-dessous).

Pour rappel, la catégorie C comprend :

- ⇒ les populations établies en France d'espèces dont l'occurrence dans notre pays est entièrement d'origine humaine (distribution naturelle strictement hors de France, catégorie C1 sensu BOURC, exemple : Capucin bec-de-plomb *Euodice malabarica*);
- ⇒ les populations d'origine humaine établies en France pour des espèces dont l'apparition en France est aussi naturelle (catégorie C2 du BOURC, exemple : Cygne tuberculé *Cygnus olor* ou Vautour fauve *Gyps fulvus*);
- ⇒ les populations établies en France d'espèces qui occupaient le territoire par le passé, mais qui ont disparu et dont les individus observés actuellement sont issus de réintroduction (catégorie C3 du BOURC, exemple : population du Massif central du Vautour moine *Aegypius monachus*);
- ⇒ les populations établies en France des formes domestiques de certaines espèces (catégorie C4 du BOURC, pas d'exemple en France);
- ⇒ les espèces dont les individus observés en France sont issus de populations en catégorie C dans d'autres pays (catégorie C5 du BOURC, exemple : Tadorne casarca *Tadorna ferruginea*).

Pour être admise en catégorie C, une population doit être démographiquement autosuffisante (se maintenir de manière autonome en termes de démographie), c'est-à-dire que sa persistance à long terme ne dépend plus de l'apport de nouveaux individus par l'homme. Le but des recommandations publiées par McNerny *et al.* (2022) et adaptées par la CAF est de disposer de critères clairs pour déterminer quelles populations peuvent être considérées comme autonomes démographiquement. Dans certains cas, la viabilité des populations peut être évaluée directement par des outils de modélisation démographique (analyses de viabilité des populations ou PVA pour «population viability analysis», un outil de décision en biologie de la conservation, voir Boyce 1992 pour un aperçu). Dans ces cas-là, le résultat de la modélisation démographique peut directement être utilisé pour déterminer si une population a de bonnes chances de persister à long terme, et donc d'être considérée comme démographiquement autonome.

En l'absence de modélisation démographique, les critères suivants sont adoptés :

• **Effectif et tendance des populations**

Pour les populations qui montrent un accroissement significatif des effectifs (éventuellement inféré d'une expansion nette de l'aire de distribution), un minimum de 10 ans et deux générations est requis avant de l'inscrire en catégorie C (voir plus loin le calcul du temps de génération) ; ce temps est calculé à partir de la date des premières reproductions dans la nature. Pour les populations stables ou dont les effectifs fluctuent sans tendance claire, un minimum de 25 ans et trois générations est requis. Dans tous les cas, un effectif minimum de 250 individus matures et nés dans la nature est requis pour les espèces à courte durée de génération (typiquement, les passereaux) ; pour les espèces à longue durée de génération (survie élevée et âge de première reproduction tardif, donc les effectifs peuvent rester bas sans compromettre la survie des populations), un minimum de 50 individus matures peut être suffisant.

• **Nombre de localités de reproduction**

Les populations qui restent confinées à un seul site de reproduction doivent persister pendant 25 ans et trois générations, même si elles sont en augmentation. Les effectifs et le nombre de localités de reproduction doivent être évalués à l'échelle de la population fonctionnelle : si une population (au sens démographique) s'étend sur plusieurs pays, elle doit être évaluée dans son ensemble même si la partie de la population qui occupe la France n'atteint pas les limites requises en termes d'effectif ou de nombre de localités de reproduction.

• **Stabilité des populations**

Des populations qui reçoivent toujours des individus issus de captivité ne peuvent être admises en catégorie C que si leur persistance ne dépend pas de l'arrivée de ces nouveaux individus, donc que ces individus ne sont pas responsables de la stabilité ou de l'accroissement de la population. En revanche, aucune population présentant une tendance à



▲ **Tadorne casarca *Tadorna ferruginea*, Saint-Symphorien-sur-Saône, Côte-d'Or, octobre 2021 (Roger Soudagne).**

Ruddy Shelduck.

long terme négative ne peut être placée en catégorie C à moins qu'elle ait été admise précédemment sur la base des critères établis ci-dessus.

• **Retrait d'une population de la catégorie C**

Les populations établies, mais qui déclinent ou s'éteignent à la suite d'une action humaine délibérée, demeurent en catégorie C, même après leur extinction (exemple : élimination délibérée de l'Erimature rousse *Oxyura jamaicensis* ou de l'Ibis sacré *Threskiornis aethiopicus*). On estime alors que ces populations auraient persisté sans intervention humaine. Ceci concerne aussi les populations précédemment bien établies, mais qui disparaissent à la suite de modifications environnementales (changement climatique, pathogène nouveau...). Ce cas correspond à la catégorie C6 du BOURC. En revanche, les populations qui s'éteignent sans changement apparent et ont probablement été placées en catégorie C de manière trop hâtive peuvent être retirées de la catégorie C, et donc de la LOF, comme la CAF l'a précédemment fait pour l'Inséparable de Fisher *Agapornis fischeri* et le Colin de Virginie *Colinus virginianus*. Dans les deux cas, la CAF a considéré que ces populations n'avaient jamais vraiment été établies et qu'elles avaient été placées en catégorie C par erreur. Elles sont donc passées en catégorie E.

• **Calcul du temps de génération**

Le temps de génération est à comprendre dans sa définition en démographie : c'est l'âge moyen des femelles reproductrices dans une population donnée, c'est-à-dire la moyenne de la durée entre la naissance des femelles et la naissance de leurs filles dans la population. Il peut être traduit comme $GT = A + S/(1-S)$, où GT est le temps de génération, A l'âge de première reproduction des femelles et S la survie des femelles adultes. À titre d'exemple, le temps de génération de la Perruche à collier *Psittacula krameri* est de 9,7 années (A = 3 ans et S = 0,87, Senar *et al.* 2019), mais il atteint 42,6 années chez le Gypaète barbu (A = 10,3 et S = 0,97, Margalida *et al.* 2020). Pour cette dernière espèce,

il faudrait donc au moins 85 ans pour considérer les populations alpines réintroduites comme établies si nous ne disposons pas des analyses démographiques de Schaub *et al.* (2009).

La CAF examinera dorénavant le statut des espèces susceptibles d'être placées en catégories C sur la base de ces critères.

Liens entre CAF et TaxRef

Une même espèce peut fréquemment être désignée par plusieurs noms vernaculaires ou scientifiques, dont l'usage varie selon les époques et les contextes géographiques. Le Tarier pâtre s'est ainsi longtemps appelé Traquet pâtre, tandis que son nom scientifique a longtemps été *Saxicola torquatus*, avant de devenir *Saxicola rubicola*. Pour se comprendre et employer un langage commun, les naturalistes ont ainsi besoin de faire appel à un référentiel taxonomique permettant d'établir les correspondances entre ces différentes dénominations et de garantir que les données soient réutilisables dans le temps entre les territoires.

Depuis 2003, le centre d'expertise et de données sur le patrimoine naturel PatriNat (OFB-MNHN-CNRS-IRD) développe, gère et diffuse le référentiel taxonomique national TaxRef qui liste les noms scientifiques et vernaculaires de l'ensemble des êtres vivants présents sur les territoires français (les outre-mer inclus). Au sein de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN), ce référentiel, qui est le seul inventaire complet des espèces présentes en France, permet un échange structuré d'information sur la biodiversité au niveau des espèces ou de tout autre taxon (de rang supérieur ou infraspécifique).

Dans une optique de synergie entre les travaux de la CAF et la démarche de TaxRef, il a été décidé d'aligner les noms vernaculaires principaux de TaxRef avec ceux de la Liste des Oiseaux de France produite par la CAF pour le territoire hexagonal. Des différences taxonomiques peuvent temporairement subsister dans le traitement des espèces et des sous-espèces (TaxRef étant principalement

aligné sur le référentiel Handbook of the Birds of the World - BirdLife International pour les besoins des politiques publiques, tandis que la CAF suit le référentiel de l'IOC, les deux taxonomies devant fusionner à court terme). En cas de doute, TaxRef permet toutefois d'établir la correspondance entre l'ensemble des dénominations historiques.

Nouvelles espèces admises en catégorie A de la LOF

• Sarcelle élégante *Sibirionetta formosa* (Georgi, 1775)

La Sarcelle élégante est un migrateur nichant dans la partie sibérienne du Paléarctique oriental. L'espèce se trouvait en catégorie B de la LOF sur la base de deux données du XIX^e siècle, obtenues à des dates réputées antérieures à l'importation de l'espèce pour les collections d'ornement en Europe (Dubois *et al.* 2008), les autres données récentes étant en catégorie D. Comme de nombreuses espèces d'Anatidés, il existe plusieurs données récentes de l'espèce en France, mais qui, par le comportement des oiseaux, le lieu ou la date d'observation, suggèrent une origine captive des individus concernés. Néanmoins, un oiseau observé du 19 février au 10 mars 2021 à Oye-Plage, Pas-de-Calais, dans un contexte européen favorable à l'espèce, a été placé en catégorie A de la LOF. Une autre donnée récente (Locmiquélic, Morbihan, 9 octobre 2021) a été placée en catégorie D, car les pattes ne sont pas assez visibles sur les photos disponibles pour s'assurer de l'absence de bagues. Les autres données de l'espèce seront révisées par le groupe de travail « catégorie » de la CAF et un article expliquant pourquoi l'individu du Pas-de-Calais a été placé en catégorie A sera publié dans un prochain numéro d'*Ornithos*.

• Chevalier de Sibérie *Tringa brevipes* (Vieillot, 1816)

Le Chevalier de Sibérie est un migrateur à longue distance qui niche en Sibérie orientale et passe l'hiver en Asie du Sud-Est et en Océanie. Il est d'apparition extrêmement rare en Europe. Un oiseau de premier hiver a séjourné du 12 au 26 février 2023 à Frontignan, Hérault. L'espèce a été placée en catégorie A de la LOF et une note relatant cette première française a été publiée dans *Ornithos* (Marchal 2024).

• Gravelot semipalmé *Charadrius semipalmatus* Bonaparte, 1825

Le Gravelot semipalmé niche dans le nord de l'Amérique du Nord et passe l'hiver sur le littoral de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. C'est l'un des limicoles nord-américains les plus rares en Europe, en partie du fait de sa grande ressemblance avec le Grand Gravelot (*Charadrius hiaticula*) rendant son identification délicate. Un oiseau observé du 26 septembre au 3 octobre 2023 sur l'île d'Ouessant, Finistère, constitue la première mention française de l'espèce pour la France métropolitaine après le retrait de l'observation de 2012 par l'observateur (voir ci-après).

• Labbe de McCormick *Stercorarius maccormicki* Saunders, 1893

Le Labbe de McCormick niche sur le continent Antarctique pendant l'été austral et certaines populations hivernent dans l'Atlantique. L'espèce est rare en Europe de l'Ouest, mais elle est devenue relativement régulière en fin d'été au large de la péninsule Ibérique. Par conséquent, la



▲ Chevalier de Sibérie *Tringa brevipes*, Balaruc-les-Bains, Hérault, 17 février 2023 (Titouan Roguet).

Grey-tailed Tattler.

première mention française de l'espèce était dans le viseur des ornithologues français depuis quelque temps. Un oiseau de premier cycle (donc de moins d'un an) observé au large de Plozévet, Finistère, le 3 septembre 2023 constitue ainsi la première mention française de l'espèce qui rejoint désormais la LOF en catégorie A.

• **Océanite de Castro** *Hydrobates castro* (Harcourt, 1851)
L'Océanite de Castro est une espèce à la taxonomie complexe. Elle niche dans les océans Atlantique et Pacifique et certains taxons, sympatriques, nichent à des saisons différentes (voir Friesen *et al.* 2007). Dans le Paléarctique occidental, l'Océanite de Castro niche aux îles Canaries et à Madère et à la fois en été et en hiver dans certaines localités. La distribution de l'espèce en dehors de la période de reproduction reste mal connue, mais semble s'étendre dans l'océan Atlantique au nord des zones de reproduction. En novembre 2021, un oiseau nicheur équipé d'une balise GPS sur un îlot au large de l'île de Lanzarote aux Canaries, dans une population qui niche en hiver, a visité les eaux françaises, comme attesté par les données de position de son GPS (Gil-Velasco *et al.* 2023). Seul le complexe Océanite de Castro/du Cap-Vert/de Monteiro *Hydrobates castro* / *H. jabejabe* / *H. montei* était pour le moment inscrit sur la LOF et sur la base de cette donnée, l'Océanite de Castro *Hydrobates castro* a pu être officiellement inscrit sur la LOF.

• **Blongios de Sturm** *Botaurus sturmii* (Wagler, 1827)
Un jeune individu de ce héron d'origine sub-saharienne et d'apparition extrêmement occasionnelle en Europe, a été récupéré le 1^{er} janvier 2023 après un choc contre une voiture dans le centre-ville de Guéthary, Pyrénées-Atlantiques. Il a été transporté en centre de soins où il est mort quelque temps après. Une note relatant l'observation de cette première française, le contexte météorologique de son apparition et les raisons de son inscription en catégorie A de la LOF a été publiée dans Ornithos (Yésou *et al.* 2024).

• **Busard d'Amérique** *Circus hudsonius* (Linnaeus, 1766)
Longtemps considéré comme sous-espèce nord-américaine du Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*, le Busard d'Amérique a été récemment élevé au rang d'espèce à part entière. D'apparition très rare en Europe, un individu de première année de cette espèce a stationné du 5 octobre 2022 au 27 mars 2023 sur l'île d'Ouessant, Finistère, et constitue la première mention de l'espèce pour la France métropolitaine. Sur la base de cette observation, la CAF a inscrit le Busard d'Amérique en catégorie A de la LOF.

• **Oriole de Baltimore** *Icterus galbula* (Linnaeus, 1758)
Un individu de première année de cette espèce néarctique observé les 5 et 11 octobre 2022 sur l'île d'Ouessant, Finistère, constitue la première mention de l'espèce pour la France. Cette observation s'inscrit dans le patron d'apparition connu pour l'espèce en Europe de l'Ouest et par conséquent, l'Oriole de Baltimore a été inscrit en catégorie A de la LOF.

Nouvelles espèces admises en catégorie E de la LOF
Bien que l'ajout d'espèces en catégorie E de la LOF ne donne pas systématiquement lieu à la publication de l'avis



▲ **Bruant du Sahara** *Emberiza sahari*, Fontaine, Isère, décembre 2023 (Tom Vellard).

House bunting.

correspondant dans un «En direct», il semble préférable de garder trace des décisions de la CAF pour certaines espèces dont le statut prête plus à discussion que d'autres.

• **Bruant du Sahara** *Emberiza sahari* Levaillant, 1850
Un mâle de cette espèce nord-africaine a été observé à Fontaine (Isère), dans l'agglomération grenobloise, du 25 décembre 2023 au 12 janvier 2024. Cet individu n'était pas bagué et ne montrait pas de signe évident de passage en captivité. Cependant, en dehors de sa distribution naturelle, l'espèce n'a jusqu'à présent été observée que dans l'extrême sud de l'Espagne où elle a niché (<https://magornitho.org/2023/09/first-breeding-house-bunting-europe/> et sur la base des informations que nous avons pu récolter). Réputée largement sédentaire, elle présente néanmoins de bonnes capacités de colonisation de proche en proche. L'absence d'un patron d'observation d'oiseaux égarés loin de leur aire de répartition et le lieu de l'observation, dans une zone urbaine, loin des zones méridionales où on aurait imaginé un accidentel, laissent penser qu'un transport par l'homme est plus probable qu'une arrivée naturelle. Bien que selon les ornithologues locaux, l'espèce soit rarement détenue en captivité au Maghreb, la CAF a reçu des témoignages d'individus en cage au Maroc (com. pers. PJD, V. Motteau, O. Fontaine) et en Algérie (des dizaines plusieurs fois au marché de Borj Bou Arreridj, M. Harzallah com. pers.). L'espèce a aussi déjà été trouvée en France dans des saisies d'oiseaux importés illégalement (SW, P. Doniol-Valcroze com. pers.). L'ensemble de ces éléments a conduit la CAF à placer cette donnée en catégorie E.

Espèces ou sous-espèces supprimées de la LOF

• **Pétrel de Bulwer** *Bulweria bulwerii*
Dans le cadre d'une révision des données de Pétrel de Bulwer *Bulweria bulwerii* en France, menée en collaboration avec le CHN, l'espèce a été retirée de la LOF. L'ensemble des données précédemment acceptées par le CHN a été refusé après réexamen. Les données pré-CHN (obte-

nues avant 1980), qui n'avaient pas été examinées de manière critique jusqu'ici, ont aussi été rejetées après examen. Un article sera publié dans *Ornithos* afin de détailler les raisons de cette modification de statut.

• **Gravelot semipalmé** *Charadrius semipalmatus*

À la demande du découvreur, la donnée du lac de Grand-Lieu du 7 octobre 2012 a été revue. Après réexamen, la donnée a été rejetée par le CHN faute de critères diagnostiques documentés. L'espèce a été temporairement retirée de la LOF avant d'y être réintégrée (voir ci-dessus).

Modification de première donnée française

• **Grive à dos olive** *Catharus ustulatus*

Jusqu'ici, la première donnée française de Grive à dos olive était attribuée à Degland et Gerbe (1867) cités par Mayaud (1936). En effet, Degland et Gerbe indiquent à propos de cette espèce qu'elle « a été tuée en Belgique, en France, et d'après le prince Ch. Bonaparte, en Italie et en Allemagne ». Aucune date ou lieu ne sont donnés et aucun spécimen n'est mentionné. C'est probablement pour ces raisons que Mayaud (1936) liste cette espèce dans la section « Captures contestables ou contestées », mais ne reprend pas l'espèce dans son catalogue principal. Pour les données anciennes, la CAF demande en règle générale qu'une date et une localité soient associées à la donnée et qu'un ou plusieurs spécimens soient disponibles ou aient été examinés par des ornithologues, ou que la donnée ait été acceptée par Mayaud. Aucune de ces deux conditions n'est ici vérifiée, la première donnée française ne peut donc pas être attribuée à un ou des spécimens tués au 19^e siècle (Degland & Gerbe, 1867). Ainsi, la première donnée française devient donc celle d'un individu observé à Versailles (Yvelines) le 17 février 1979. La CAF prévoyant de réviser les premières données françaises obtenues avant la création du CHN et concernant les espèces les plus rares (moins de 10 données en France), cette donnée devrait être réexaminée à l'avenir.

Modifications de la LOF à la suite des mises à jour de l'IOC

Nous listons ici les changements adoptés entre les versions 11.1 et 14.2 de la taxonomie de l'IOC et qui concernent l'avifaune française. Les changements concernant uniquement les modifications dans la séquence des espèces (ordre dans lequel les espèces sont listées) ne sont pas détaillées ici, mais ont été reportés dans la nouvelle version de la LOF disponible sur le site web de la CAF. Ne sont détaillés ici que les changements impliquant l'ajout ou le retrait d'espèces de la LOF et les changements de nom de genre. Nous invitons les lecteurs à se référer au 16^e rapport de la CAF (Dufour *et al.* 2021) pour comprendre les modifications de nom, de genre ou de séquence des espèces.

Modifications de la LOF à la suite des mises à jour de l'IOC : taxons élevés au rang d'espèce

• **Gravelot tibétain** *Anarhynchus atrifrons* (polytypique: *A. a. pamirensis*, *atrifrons*, *shaeferi*), **Gravelot mongol** *Anarhynchus mongolus* (polytypique: *A. m. mongolus*, *stegmanni*) (pour le changement de nom de genre, voir plus loin)

Les travaux génomiques de Wei *et al.* (2022) ont incité à revoir la taxonomie de ces différents taxons asiatiques. Ces travaux ont notamment montré que le groupe mongolus est plus proche phylogénétiquement du Gravelot de Leschenault *Anarhynchus leschenaultii* que des oiseaux du groupe *atrifrons*. Du fait de cette paraphylie, les auteurs ont proposé de séparer le (anciennement) Gravelot mongol, en deux espèces distinctes: le Gravelot mongol et le Gravelot tibétain.

Ces deux espèces nichent dans le Paléarctique oriental, le Gravelot mongol se reproduisant dans l'extrême nord-est de la Sibérie tandis que le Gravelot tibétain se reproduit au niveau du plateau Tibétain, essentiellement en Chine et dans un certain nombre de pays frontaliers, du sud-est de l'Ouzbékistan à l'ouest vers le sud de la Mongolie et la Mongolie-Intérieure (Chine) à l'est. Le Gravelot tibétain hiverne et migre de manière régulière dans le Paléarctique occidental (nord du golfe Persique) alors que le Gravelot mongol y est un accidentel rarissime. Ces deux taxons restent d'apparitions très rares en Europe de l'Ouest.

Le CHN prévoit de réviser l'ensemble des données anciennement attribuées au Gravelot « mongol » pour essayer de les attribuer à l'un de ces deux taxons. En attendant, une donnée de Moëze (20 au 26 septembre 2005), précédemment acceptée par le CHN comme « groupe atrifrons », permet d'inscrire le Gravelot tibétain sur la LOF. Dans l'attente de cette révision, les autres données sont traitées comme appartenant au complexe Gravelot mongol *Anarhynchus mongolus* / Gravelot tibétain *Anarhynchus atrifrons*. Néanmoins, avec au moins deux individus photographiés présentant des critères de Gravelot mongol, l'inscription prochaine de l'espèce sur la LOF est probable.

• **Pipit de Sibérie** *Anthus japonicus* (monotypique), **Pipit farlousane** *Anthus rubescens* (polytypique: *A. r. rubescens*, *alticola*)

Le Pipit de Sibérie et le Pipit farlousane se distribuent de part et d'autre du détroit de Béring, l'un étant eurasiatique et l'autre néarctique: le Pipit de Sibérie niche de la rive asiatique du détroit de Béring jusqu'à la Sibérie au niveau du fleuve Ienisseï tandis que le Pipit farlousane niche des côtes américaines du détroit de Béring jusqu'à l'Arctique Canadien. Si des différences de plumage, notamment en plumage internuptial, étaient connues depuis longtemps entre ces deux taxons (voir par exemple Alström & Mild 2003), c'est à la suite du travail de Doniol-Valcroze *et al.* (2023) que leur systématique a été révisée. Cette étude a montré des différences acoustiques (cri) et génétiques (ADN mitochondrial) au moins aussi importantes que celles mesurées entre couples d'espèces valides dans le genre *Anthus* (ex. Pipit à dos olive *Anthus hodgsoni* et Pipit des arbres *Anthus trivialis*, Pipit maritime *Anthus petrosus* et Pipit spioncelle *Anthus spinoletta*). En France, le Pipit farlousane compte 4 mentions jusqu'en 2023, tandis que le Pipit de Sibérie n'a été observé qu'à une seule reprise, en Camargue en décembre 2018 (Crochet *et al.* 2021). Ces deux espèces figurent donc désormais sur la LOF.

• **Pinson africain** *Fringilla spodiogenys* (polytypique: *F. s. spodiogenys*, *africana*, *harterti*), **Pinson des arbres** *Fringilla coelebs* (polytypique: *F. c. gengleri*, *coelebs*, *solomkoi*, *sarda*, *syriaca*, *alexandroi*, *transcaspia*)



▲ Pipit farlousane *Anthus rubescens*, île de Sein, Finistère, octobre 2023 (Sylvain Reyt).

Buff-bellied Pipit.

À la suite des analyses phylogénomiques de Recuerda *et al.* (2021), la taxonomie du Pinson des arbres a été révisée. Sur la base de profondes différences génétiques et de différences morphométriques, accompagnées de profondes différences de plumage (coloration) et acoustiques, les auteurs proposent de reconnaître cinq espèces: le Pinson des Canaries *Fringilla canariensis*, le Pinson de Madère *Fringilla maderensis*, le Pinson des Açores *Fringilla moreletti*, le Pinson africain et le Pinson des arbres. Seul le Pinson des arbres et le Pinson africain concernent l'avifaune française, ce dernier ayant été observé à deux reprises sur le territoire français: en mars 1994 à la Barre-des-Cévennes, Lozère et en avril 2003 à Mijoux, Ain. Le Pinson africain (d'appartenance subsppécifique inconnue) est donc à présent ajouté à la LOF même si une révision de ces données par le CHN paraît souhaitable à la suite de ce changement de taxonomie.

Modifications de la LOF à la suite des mises à jour de l'IOC : taxons replacés au rang de sous-espèce

• Sizerin flammé *Acanthis flammea* (polytypique: *A. f. flammea*, *rostrata*, *cabaret*, *exilipes*, *hornemanni*)

La taxonomie des sizerins est complexe et il est possible qu'elle évolue de nouveau à l'avenir. Le Sizerin cabaret *Acanthis cabaret* avait été élevé au rang d'espèce (en le séparant du Sizerin flammé *Acanthis flammea*), il y a seulement quelques années, mais de nouveaux travaux de génomique publiés en 2021 ont incité l'IOC à revoir la taxonomie de ce groupe. Ces travaux, basés sur l'étude du génome complet, suggèrent que *cabaret*, *hornemanni* et *flammea* soient considérés comme conspécifiques sur la base d'une forte homogénéité génomique, d'une variation phénotypique non discrète, d'un chevauchement des habitats de reproduction et d'une absence de preuve d'un isolement prolongé entre ces trois taxons (Mason & Taylor 2015, Funk *et al.* 2021). Cette étude suggère que la variation du phénotype entre les sizerins « flammé » et « blanchâtre » est liée à une grande inversion chromosomique qui ségrège dans

les populations sans empêcher la reproduction entre les phénotypes « flammé » et « blanchâtre » dont le polymorphisme est maintenu par une combinaison de pressions de sélection environnementale et sexuelle (Funk *et al.* 2021). L'IOC a adopté ces changements qui s'appliquent par conséquent à la LOF sur laquelle on retrouve à présent le Sizerin flammé avec 4 sous-espèces authentifiées en France: *A. f. flammea*, *A. f. cabaret*, *A. f. exilipes*, *A. f. hornemanni*.

Modifications de la LOF à la suite des mises à jour de l'IOC : changements de noms scientifiques

• Changement du nom scientifique de l'Hirondelle rousseline *Cecropis rufula*

La sous-espèce européenne de l'Hirondelle rousseline *Cecropis daurica rufula* a été élevée au rang d'espèce sur la base de différences génétiques et morphologiques par rapport aux autres sous-espèces européennes et africaines (Sheldon *et al.* 2005). La sous-espèce nominale *Cecropis daurica daurica* appartenant au groupe des sous-espèces asiatiques, l'Hirondelle rousseline qui niche dans le sud de l'Europe, le nord de l'Afrique jusqu'en Iran, le Pakistan et le nord-ouest de l'Inde devient monotypique et porte désormais le nom scientifique de *Cecropis rufula* (Temminck, 1835). La CAF a décidé de maintenir le nom vernaculaire Hirondelle rousseline pour l'espèce européenne.

Modifications de la LOF à la suite des mises à jour de l'IOC : changements de noms de genre

• Changement de genre chez le Guignard d'Eurasie et certains gravelots

Sur la base des différences génétiques trouvées chez le Guignard d'Eurasie (anciennement *Charadrius morinellus*) par rapport aux autres espèces de la famille des *Charadriidés* (dos Remedios *et al.* 2015, Černý & Natale 2022), l'IOC a proposé d'utiliser un nom de genre monotypique, *Eudromias*, pour désigner cette espèce. De la même façon, des analyses phylogénétiques ont montré que le genre *Charadrius* était paraphylétique avec toutes les espèces du genre *Vanellus* incluses au milieu des *Charadrius* (Černý & Natale 2022). De fait, l'IOC a proposé d'utiliser le nom de genre *Anarhynchus* pour remplacer le nom de genre *Charadrius* pour plusieurs espèces de gravelots et de pluviers. Sur la LOF, nous aurons désormais: Guignard d'Eurasie *Eudromias morinellus*, Pluvier asiatique *Anarhynchus asiaticus*, Gravelot tibétain *Anarhynchus atrifrons*, Gravelot de Leschenault *Anarhynchus leschenaultii*, Gravelot à collier interrompu *Anarhynchus alexandrinus* et Gravelot pâtre *Anarhynchus pecuarius*.

• Changement de genre chez les océanites de la famille des Hydrobatidés

Les Hydrobatidés étaient répartis jusqu'ici en deux genres, *Hydrobates* et *Oceanodroma*, le genre *Hydrobates* ne comprenant qu'une seule espèce, l'Océanite tempête *Hydrobates pelagicus*, tandis que toutes les autres espèces étaient placées dans le genre *Oceanodroma*. Bien que des recherches restent à effectuer sur les relations phylogénétiques au sein de cette famille, des travaux récents ont montré que le

genre *Oceanodroma* est paraphylétique par rapport à *Hydrobates* (Robertson et al. 2011, Wallace et al. 2017). L'IOC a donc fusionné les deux genres (*Hydrobates* ayant priorité sur *Oceanodroma*) et a modifié le nom de genre de plusieurs espèces présentes sur la LOF : Océanite culblanc *Hydrobates leucorhous* (noter le changement d'accord de l'épithète spécifique, *Hydrobates* étant masculin), Océanite de Swinhoe *Hydrobates monorhis*, Océanite de Castro *Hydrobates castro*.

• Changement de genre chez les cormorans

L'IOC a décidé de modifier le nom de genre du Cormoran huppé *Phalacrocorax aristotelis* en *Gulosus aristotelis* du fait de la forte divergence génétique de ce taxon par rapport aux autres espèces du genre *Phalacrocorax* (Kennedy & Spencer 2014). De la même façon, *Nannopterum* a été proposé pour remplacer le nom de genre des trois espèces de cormorans du Nouveau Monde qui appartenaient également à *Phalacrocorax* (Kennedy & Spencer 2014). Nous aurons donc désormais sur la LOF le Cormoran huppé *Gulosus aristotelis* et le Cormoran à aigrettes *Nannopterum auritum*.

• Changement de genre chez les Ardeidés

Une récente publication a montré que le genre *Ixobrychus* n'était pas monophylétique, mais plutôt paraphylétique par rapport au genre *Botaurus* (Hruska et al. 2023). Cette même publication a également montré que le genre *Bubulcus* était compris au sein du genre *Ardea*. De fait, l'IOC a proposé de modifier le nom de genre des blongios en *Botaurus* et des hérons garde-bœufs en *Ardea*. Nous aurons donc désormais sur la LOF : le Blongios de Sturm *Botaurus sturmii*, le Blongios nain *Botaurus minutus* et le Héron garde-bœufs *Ardea ibis*.

• Changement de genre de l'Autour des palombes

De récentes analyses phylogénétiques ont démontré que le genre *Accipiter* n'était pas monophylétique (voir notamment Catanach et al. 2024). Pour résoudre ce problème, l'IOC a proposé de modifier le nom de genre des autours en *Astur*. Pour la LOF, l'Autour des palombes *Accipiter gentilis* devient *Astur gentilis*.

Summary

The paper presents the 18th report of the French Avifaunistic Commission (CAF) for 2022-2023. It reviews updates to the criteria for category C, which includes species introduced or translocated by human activities. The CAF has adopted guidelines from the British Ornithologists' Union Records Committee (BOURC) and the Association of European Records and Rarities Committee (AERC), adjusting numerical thresholds to suit specific species in France. The report discusses updates to the official list of birds in France (LOF), including changes due to new species records and to taxonomic changes recently adopted by the IOC.

Among them, Baikal Teal, Grey-tailed Tattler, South Polar Skua, Band-rumped Storm Petrel, Dwarf Bittern, Northern Harrier and Baltimore Oriole are admitted into Category A. A recent record of House Bunting has been placed into category E. Bulwer's Petrel has been removed from the LOF following a review of previously accepted records. Changes to the LOF due to taxonomic decisions



▲ Cormoran huppé *Gulosus aristotelis*, Cap Fréhel, Côtes-d'Armor, février 2024 (Sylvain Bost).

European Shag.

adopted by the IOC include the addition of African Chaffinch and Siberian Pipit and the removal of Lesser and Arctic Redpolls. The species of « Lesser Sand Plover » on the LOF is now Tibetan Plover. Additionally, the report details changes in genus and species names adopted by the IOC as a result of new phylogenetic and systematic decisions. The updated list will be available on the CAF section of the National Homologation Committee's (CHN) website.

Remerciements

La CAF remercie les personnes qui ont répondu à ses demandes de données sur le statut en captivité du Bruant du Sahara au Maghreb : Khaled Ayyach, Menad Beddek, Abdellah Bouazza, Rabie Bouisoufar, Mourad Harzallah, Olivier Fontaine, Jacques Franchimont, Frédéric Malher, Valentin Motteau, Abdeljebbar Qninba, Walid Soukkou, Jan Lindgaard Rasmussen, Xavier Rufay.

Bibliographie

- ALSTRÖM P. & MILD K. (2003) *Pipits and Wagtails of Europe, Asia and North America*. Christopher Helm, London and Princeton. University Press, Princeton, New Jersey.
- BOYCE M. S. (1992). Population Viability Analysis. *Annual Review of Ecology and Systematics* 23: 481–506.
- ČERNÝ D., & NATALE R. (2022). Comprehensive taxon sampling and vetted fossils help clarify the time tree of shorebirds (Aves, Charadriiformes). *Molecular Phylogenetics and Evolution* 177: 107620.
- CHAIGNE A. (2024). L'Oriole de Baltimore *Icterus galbula* à Ouessant en octobre 2022 : première mention française. *Ornithos* 31: 386-387.
- CROCHET P.-A., GALEWSKI T. & VEYRUNES F. (2018) Première mention pour la France de la sous-espèce asiatique du Pipit farlousane *Anthus rubescens japonicus*. *Ornithos* 28-2: 132-136.
- DEGLAND C.D. & GERBE Z. (1867). *Ornithologie européenne, ou Catalogue descriptif, analytique et raisonné des oiseaux observés en Europe*. Tome 1. J.B. Baillière et fils, Paris.

- DONIOL-VALCROZE P., COIFFARD P., ALSTRÖM P., ROBB M., DUFOUR P. & CROCHET P.-A. (2023). Molecular and acoustic evidence support the species status of *Anthus rubescens rubescens* and *Anthus rubescens japonicus* (Passeriformes: Motacillidae). *Zootaxa* 5343: 173-192.
- DOS REMEDIOS N., LEE P. L. M., BURKE T., SZÉKELY T., & KÜPPER C. (2015). North or south? Phylogenetic and biogeographic origins of a globally distributed avian clade. *Molecular Phylogenetics and Evolution* 89: 151-159.
- DUBOIS P. J., LE MARÉCHAL P., OLIOSSO G. & YÉSOU P. (2008). *Nouvel Inventaire des oiseaux de France. Avifaune de France métropolitaine*. Delachaux & Niestlé, Paris.
- DUFOUR P., DUBOIS P. J., PONS J.-M., VEYRUNES F., WROZA S., YÉSOU P. & CROCHET P.-A. (2021). Décisions prises par la Commission de l'Avifaune Française (2020-2021). 16^e rapport de la CAF. *Ornithos* 28-3: 155-167.
- DUFOUR P., DUBOIS P. J., PONS J.-M., VEYRUNES F., WROZA S., YÉSOU P. & CROCHET P.-A. (2023). Décisions prises par la Commission de l'Avifaune Française (2021-2022). 17^e rapport de la CAF. *Ornithos* 30-3: 98-101.
- FRIESEN V.L., SMITH A.L., GÓMEZ-DÍAZ E., BOLTON M., FURNESS R.W., GONZÁLEZ-SOLÍS J. & MONTEIRO L.R. (2007). Sympatric speciation by allochrony in a seabird. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 104: 18589-18594.
- FUNK E.R., MASON N.A., PÁLSSON S., ALBRECHT T., JOHNSON J.A. & TAYLOR S.A. (2021). A supergene underlies linked variation in color and morphology in a Holarctic songbird. *Nature Communications* 12: 6833.
- GIL-VELASCO M., BÉCARES J., ILLA M. & MOREY C. (2023). A «Grant's Storm-petrel» from the Canary Islands visiting UK waters during the breeding season. *British Birds* 116: 232-234.
- HRUSKA J. P., HOLMES J., OLIVEROS C., SHAKYA S., LAVRETSKY P., MCCracken K. G., SHELDON F. H., MOYLE R. G. (2023). Ultraconserved elements resolve the phylogeny and corroborate patterns of molecular rate variation in herons (Aves: Ardeidae). *Ornithology*, 140 (2): <https://doi.org/10.1093/ornithology/ukad005>
- KENNEDY M., & SPENCER H.G. (2014). Classification of the cormorants of the world. *Molecular Phylogenetics and Evolution* 79: 249-257.
- MARGALIDA A., JIMÉNEZ J., MARTÍNEZ J.M., SESÉ J.A., GARCÍA-FERRÉ D., LLAMAS A., RAZIN M., COLOMER M. & ARROYO B. (2020). An assessment of population size and demographic drivers of the Bearded Vulture using integrated population models. *Ecological Monographs* 90: e01414.
- MARCHAL T. (2024). Un Chevalier de Sibérie *Tringa brevipes* dans l'Hérault en 2023: première mention française de l'espèce. *Ornithos* 31: 106-109.
- MASON N.A., & TAYLOR S.A. (2015). Differentially expressed genes match bill morphology and plumage despite largely undifferentiated genomes in a Holarctic songbird. *Molecular Ecology* 24: 3009-3025.
- MAYAUD N. (1936). *Inventaire des oiseaux de France*. Société d'Études Ornithologiques & André Blot, Paris.
- MCINERNY C.J., CROCHET P.-A., DUDLEY S.P. & BOURC (2022). Assessing vagrants from translocated populations and defining self-sustaining populations of non-native, naturalized and translocated avian species. *Ibis* 164: 924-928.
- RECUERDA M., ILLERA J. C., BLANCO G., ZARDOYA R., & MILÁ B. (2021). Sequential colonization of oceanic archipelagos led to a species-level radiation in the common chaffinch complex (Aves: *Fringilla coelebs*). *Molecular Phylogenetics and Evolution* 164: 107291.
- ROBERTSON B.C., STEPHENSON B.M. & GOLDSTIEN S.J. (2011). When rediscovery is not enough: taxonomic uncertainty hinders conservation of a critically endangered bird. *Molecular Phylogenetics and Evolution* 61: 949-952.
- SCHAUB M., ZINK R., BEISSMANN H., SARRAZIN F. & ARLETTAZ R. (2009). When to end releases in reintroduction programmes: demographic rates and population viability analysis of Bearded Vultures in the Alps. *Journal of Applied Ecology* 46: 92-100.
- SENAR J.C., ARROYO L., ORTEGA-SEGALERVA A., CARRILLO J.G., TOMÁS X., MONTALVO T. & SANZ-AGUILAR A. (2019). Estimating age-dependent survival when juveniles resemble females: invasive ring-necked parakeets as an example. *Ecology and Evolution* 9: 891-898.
- SHELDON F.H., WHITTINGHAM L. A., MOYLE R. G., SLIKAS B. & WINKLER D. W. (2005). Phylogeny of swallows (Aves: Hirundinidae) estimated from nuclear and mitochondrial DNA sequences. *Molecular Phylogenetics and Evolution* 35: 254-270.
- WALLACE W.J., MORRIS-POCOCK J.A., GONZÁLEZ-SOLÍS J., QUILLFELDT P. & FRIESEN V.L. (2017). A phylogenetic test of sympatric speciation in the Hydrobatinae (Aves: Procellariiformes). *Molecular Phylogenetics and Evolution* 107: 39-47.
- WEI C., SCHWEIZER M., TOMKOVICH P.S., ARKHIPOV V.Y., ROMANOV M., MARTINEZ J., LIN X., HALIMUBIEKE N., QUE P., MU T., HUANG Q., ZHANG Z., SZÉKELY T., & LIU Y. (2022). Genome-wide data reveal paraphyly in the sand plover complex (*Charadrius mongolus/leschenaultii*). *Ornithology* 139: 1-10.
- YÉSOU P., MAURY C., MAURY S. & PEREZ H. (2024). Un Blongios de Sturm *Ixobrychus sturmi* dans le Pays basque: première mention française de l'espèce. *Ornithos* 31: 160-163. □